Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le
ID : 029-212902670-20251215-D2025121556-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
Arrondissement de Châteaulin
Canton de Briec

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE **SAINT-THOIS**

SEANCE DU 15/12/2025

L'an **deux mil vingt-cinq**, le **quinze décembre à 19 heures**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en salle de Conseil, sous la présidence de **M. Bernard SALIOU, Maire**.

Nombre de Membres :		
Présents : **10**	En exercice : **15**	Ont pris part au vote : **14**
Date convocation : **10.12.25**	Date affichage : **10.12.25**	Secrétaire Séance : **Laurent LEBRETON**

Présents : M. Bernard SALIOU, M. Éric BIZOUARN, M. Laurent LEBRETON, M. Guénolé CHAUSSEC, M. Frédéric HERVÉ, Mme Anne ROSPARS, M. Gilles FLAVIGNY, M. Lionel JAM, M. Philippe LE GUEN, M. Charles DAVY LE BOLLOCH.

Absent(s) excusé(s) : Mme Lucie RUCH (donne procuration à M. Philippe LE GUEN), M. Samuel JAMET (donne procuration à Éric BIZOUARN), Mme Christine LE SAUX (donne procuration à Guénolé CHAUSSEC), M. Jean-Yves QUEFFELEC (donne procuration à Frédéric HERVÉ), Mme Océane LE JONCOUR.

D.2025.12-56 – Octroi Subventions aux associations

Considérant que l'attribution de subvention, présentée dans le tableau ci-dessous revêt un intérêt communal ; le Maire propose à l'assemblée de verser les subventions aux associations pour l'année 2026, comme suit :

Association	Montant Attribué
Saint-Thois Sport	300.00€ +30.00€
Société de Chasse La Saint-Primel	300.00€
Comité des fêtes Saint-Thois	300.00€
L'Assokette	300.00€
Badminton Saint-Thois	300.00€
Passeurs de son	300.00€
Bleuniou Santoz	300.00€
Montagne Noires VTT	300.00€
Krog E-Barz	300.00€
SAINT-THOIS Rugby	300.00€
Mélanick Koz Santoz	300.00€
Don du sang Châteauneuf du Faou	40.00€
Délégation Départementale de l'Éducation Nationale (DDEN)	40.00€
Amicale Laïque Saint-Thois 20€/enfants scolarisés à la rentrée 2025 (soit 50 enfants).	1 000.00€
	4410.00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve le versement des subventions aux associations figurant dans le tableau ci-dessus,**
- **Autorise le Maire à procéder au versement des dites subventions sur l'exercice 2025.**

MAIRIE DE SAINT-THOIS (Finistère)

Le Maire, Bernard SALIOU